



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – Version avril 2020

ARTICLE 1 – Champ d'application des Conditions Générales de Vente

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (les « **CGV** ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des devis et factures pro-forma émis et des ventes conclues par la société J. ALTHOFFER et Cie SAS (le « **Vendeur** » ou « **ALTHOFFER** ») auprès de tous acheteurs professionnels (les « **Clients** » ou le « **Client** ») désirant acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur (textiles techniques pour diverses applications, produits accessoires, prestations de service, etc...) (les « **Produits** »).

1.2 Les CGV précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement, et de remise ou d'expédition des Produits commandés par les Clients.

1.3 Ces CGV sont communiquées à tout Client préalablement à sa passation de commande ou au plus tard jointes à la confirmation de commande du Vendeur et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles du Client.

1.4 Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

1.5 Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

1.6 La validation de la commande et/ou la signature d'un devis par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

ARTICLE 2 – Caractéristiques des Produits

2.1 Les caractéristiques principales des Produits et notamment leurs spécifications techniques, illustrations et indications de dimensions, sont présentées dans les "fiches contact", fiches techniques, notices d'utilisation et catalogues du Vendeur, disponibles sur son site internet (www.althoffer.com) ou sous autre forme, à la demande expresse du client. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

2.2 Les photographies, plans et schémas présentés sur les catalogues ou sur le site web du Vendeur ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Les produits des commandes sont exécutés selon les tolérances d'usage en qualité et quantité sans égard à l'emploi spécifique auquel le Client les destine.

ARTICLE 3 – Commandes de Produits ou de prestations de services

3.1 **Commande de Produits** : Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles de matières premières, de produits semi-finis ou finis. Les commandes de Produits sont effectuées de la façon suivante sauf à disposer d'un tarif en cours de validité :

- Le Client effectue une demande de devis par mail à info@althoffer.com ou à althoffer@althoffer.com ou par téléphone au +33 (0)3 89 62 23 23 ou par courrier postal;
- A la réception de la demande, le devis est adressé au Client par le Vendeur ;
- Dès la réception du devis signé ou du bon de commande correspondant, le Vendeur adresse une confirmation de commande au Client.

3.2 **Devis** : Sauf mention contraire, chaque devis reste valable pendant une durée maximale d'un mois à compter de sa date, dans la limite des stocks disponibles de matières premières, de produits semi-finis ou finis.

3.3 **Confirmation de commande** : La vente ne sera considérée comme définitive et liant le Vendeur qu'après remise ou envoi au Client de la confirmation de commande du Vendeur, et le cas échéant, qu'après encaissement par celui-ci de l'intégralité du montant TTC de la commande ou de l'acompte dû (selon les conditions mentionnées dans le devis ou dans la facture pro-forma).

3.4 **Vérification du Client** : Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande et de la confirmation de commande et de signaler immédiatement toute erreur au Vendeur.

3.5 Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement ou à l'exécution d'une commande antérieure, ou en cas de dépassement de sa ligne de crédit autorisée.

3.6 **Prestations de Services**. Si le Client en fait la demande, le Vendeur peut procéder à la réalisation de prestations de services (notamment nettoyage, dépose et pose de ses Produits, réalisation de tests et d'analyses ...), telles que convenues dans les conditions particulières du devis. Le Vendeur se fera fort de réaliser les prestations de services conformément à son devis, mais il n'est tenu que par une obligation de moyens et non de résultat. Les livrables compris dans les prestations de services sont ceux définis dans le devis du Vendeur.

3.7 **Interventions chez le Client** : Si les prestations de services commandées doivent être réalisées par le Vendeur chez le Client, il appartient à ce dernier de l'informer au préalable de tous risques, conditions d'intervention et spécificités d'accès et d'intervention sur son site. Il appartient au Client, en lien avec le Vendeur, d'organiser une intervention sur site en toute sécurité pour les salariés du Vendeur et/ou ceux de son sous-traitant (plan de prévention, consignation et mise en sécurité des équipements concernés, nomination d'un interlocuteur unique pendant la durée d'intervention...). Il appartiendra au Client de rendre son chantier accessible au Vendeur à la date et à l'heure convenue. Tout temps d'attente des intervenants du Vendeur sera facturé par celui-ci au Client. Les frais non mentionnés dans le devis, tels que l'outillage spécial, l'utilisation d'EPI spécifiques au chantier, les formations obligatoires et/ou les réunions de chantier demandées par le client, les temps supplémentaires liés aux aléas du chantier, etc...seront facturés au Client.

ARTICLE 4 – Prix – Tarifs

4.1 **Prix** : Les Produits sont fournis aux prix en vigueur figurant soit sur le devis soit sur les tarifs catalogue du Vendeur en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande par le Vendeur.

4.2 Sauf précisions contraires du Vendeur, tous les prix du Vendeur :

- sont exprimés en Euros ;
- sont stipulés hors taxe (HT) et seront majorés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur au jour de facturation (sauf exportations ou dispositions spéciales);
- sont nets, départ usine soit Ex-Works Rimbach-Zell, selon les Incoterms 2020 de la CCI.

4.3 **Impôts et taxes, frais de port** : Sauf précisions contraires du Vendeur, tous les impôts, taxes, droits de douane ou autres charges à payer en applications de lois nationales ou internationales, ou de traités ou règlements nationaux ou internationaux, restent à la charge du Client et pourront lui être refacturés s'ils ont été avancés par le Vendeur pour le compte du Client.

4.4 **Frais du Vendeur** : Toute commande inférieure au montant minimum de commande fixé par le Vendeur à 350€ H.T. pourra donner lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 35€ par commande au profit du Vendeur, correspondant aux frais administratifs du Vendeur.

4.5 **Modifications des Prix** : Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix de vente à tout moment, cette modification ne s'appliquant cependant pas aux commandes en cours et déjà acceptées par le Vendeur.

ARTICLE 5 – Facturation – Conditions de paiement – Retards de paiement

5.1 **Factures** : La facture est établie par le Vendeur au client au moment de l'expédition des Produits commandés. Cette facture pourra aussi être émise après l'expédition de marchandise et après prestation de service. Le vendeur se réserve le droit de facturer ses Produits ou ses Prestations de Services à fur et à mesure de ses expéditions partielles ou selon l'avancement du chantier. Les factures seront transmises sous format papier ou dématérialisées. L'absence de contestation des factures par le Client dans un délai de 15 jours à compter de la date d'émission de la facture emporte acceptation complète et définitive du contenu desdites factures.

5.2 **Acompte** : Sauf disposition contraire du devis, le Vendeur pourra facturer au Client un acompte de 30% du prix convenu au moment de la commande. Tout acompte, provision, arrhes ainsi que toute partie du prix déjà payée par le Client restent acquis au Vendeur.

5.3 **Délais de règlements** : Sauf accord ou indication contraire du Vendeur pouvant figurer sur son devis ou sur sa facture, le règlement s'effectue dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Le Vendeur refuse tout escompte, sauf accord spécifique contraire.

5.4 **Conditions de paiement** : Le paiement en totalité de la facture du Vendeur au Client se fait par chèque bancaire, virement bancaire ou traite. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être tiré sur un compte ouvert auprès d'une banque domiciliée en France. La remise à l'encaissement du chèque par le Vendeur sera réalisée immédiatement. En cas de paiement par effet de commerce, la traite domiciliée sur une banque en France devra être retournée acceptée au Vendeur au plus tard dans un délai de 15 jours après envoi. Le défaut d'acceptation d'une traite ou la non-souscription d'un billet à ordre dans ce délai sera considéré comme un défaut de paiement. Le paiement par traites et par billets à ordre ne valent que pour des ventes effectuées en France.

5.5 Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues sur le compte bancaire du Vendeur. Aucun frais pour l'utilisation d'un moyen de paiement par le Client ne pourra être facturé au Vendeur ou déduit de sa facture.

5.6 **Pénalités pour retards de paiement** : Les pénalités de retard seront automatiquement appliquées par le Vendeur en cas de dépassement du délai de paiement prévu entre les parties. Ces pénalités seront exigibles de plein droit à compter du jour suivant la date d'échéance. Les pénalités courent d'elles-mêmes sans qu'aucune action ni rappel ne soient nécessaires. Le taux d'intérêt annuel des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt légal en vigueur au moment où le retard est constaté, majoré de 10 %. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros par facture, sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement du Client. Le Vendeur se réserve enfin le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant, sur présentation de justificatifs.



5.7 Défaut de paiement : Sans préjudice de ce qui précède, en cas de défaut de paiement ou de non-respect des conditions de paiement, le Vendeur se réserve le droit :

- de supprimer immédiatement toutes les facilités de paiement et conditions commerciales particulières accordées au Client,
- de suspendre sans préavis ni indemnité toute commande en cours,
- d'exiger le paiement comptant de toute ou parties des sommes dues ou restant dues, au choix du Vendeur, avant le début de l'exécution de toute livraison de produits à venir,
- d'exiger le paiement immédiat de la totalité du solde restant dû.

5.8 Compensation : le Vendeur pourra compenser les dettes du Client et/ou imputer ses paiements aux factures non réglées majorées de tous intérêts et frais de retard accumulés.

5.9 Le Client ne pourra retarder aucun des paiements dû ni procéder à aucune compensation, même en cas de différend avec le Vendeur.

ARTICLE 6 – Délais d'expédition – Remise des Produits

6.1 Délais d'expédition : Les Produits commandés par le Client seront expédiés dans le délai figurant sur le devis du Vendeur pour autant que les matières et les Produits restent disponibles dans les entrepôts du Vendeur. Ce délai court à compter de la date de la confirmation de commande émise par le Vendeur et le cas échéant à compter de l'encaissement du règlement par le vendeur, de l'acompte dû ou de l'intégralité du paiement de la commande (selon accords). Les délais d'expédition figurant sur le devis du Vendeur ou tout autre document (commande du Client, confirmation de commande du Vendeur, catalogue ...) ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne lient pas le Vendeur.

6.2 Lieu de livraison : Sauf disposition contraire du devis, la livraison est réputée être faite au site du Vendeur.

ARTICLE 7 – Vérification des Produits à la livraison – Réclamations

7.1 Vérifications à la charge du Client : Dans un délai de 2 jours à compter de la livraison des Produits, le Client doit procéder à une vérification complète et exhaustive des Produits afin d'en vérifier l'emballage, la conformité, la qualité et les quantités. Toute non-conformité, dommage apparent de l'emballage et/ou des Produits, ou toute quantité manquante devront être communiqués dès leur constatation au Vendeur par e-mail, et ce au plus tard dans un délai de 2 jours à compter de la livraison. De même, en cas de problème constaté par le Client à la livraison, celui-ci devra émettre les réserves d'usage sur le bordereau de livraison et/ou sur la lettre de voiture qui lui est présentée par le transporteur des Produits.

7.2 Délai de vérification : Le Produit sera automatiquement réputé accepté si le Client ne fait aucune réclamation écrite dans les deux (2) jours suivant sa livraison, ou dans un délai de deux (2) jours suivant la découverte d'un vice caché. Aucune réclamation ne sera acceptée par le Vendeur au regard des défauts, non-conformité, insuffisances, quantités manquantes qu'une vérification normale aurait dû révéler, au cas où ladite vérification n'a pas été menée ou a été menée improprement dans ce délai de deux jours. En tout état de cause, plus aucune réclamation du client ne sera acceptée au-delà d'un délai de 12 mois date de facture des Produits.

7.3 Réception des services : Si des prestations de services sont réalisées par le Vendeur, il appartient au Client de réceptionner les travaux concernés à leur issue ou par tranche selon leur importance. Les travaux objets des prestations de service sont réputées livrées et conformes à la signature par le Client du bon de réception des travaux du Vendeur. Si des réserves sont émises sur ce bon de réception de travaux par le Client, les services seront néanmoins réputés livrés et réceptionnés et le Vendeur fera ses meilleurs efforts pour lever les réserves dans les plus courts délais, selon le nouveau calendrier convenu avec le Client.

7.4 En cas de réclamation écrite du Client, celui-ci devra renvoyer sans tarder au Vendeur le(s) Produit(s) concerné(s) afin de permettre au Vendeur de mener une inspection et analyse de ce(s) Produit(s).

ARTICLE 8 – Transfert des risques

8.1 Le transfert des risques du Vendeur au Client se fera selon l'Incoterm applicable, tel que défini sur le devis et/ou la confirmation de commande du Vendeur. A défaut le transfert des risques se fera à l'usine du Vendeur.

8.2 Lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, le transfert des risques est effectif au plus tard au moment de la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur choisi par le Client, quel que soit l'Incoterm applicable. Les Produits voyagent donc dans ce cas aux risques et périls du Client.

ARTICLE 9 – Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client ne sera réalisé qu'après paiement complet du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Le Vendeur réserve donc la propriété des Produits, y compris chez le Client, jusqu'au paiement complet du prix. Toute clause contraire à la présente clause de réserve de propriété est inopposable au Vendeur.

ARTICLE 10 – Notices - Information réciproque des parties

10.1 Notices : Le Client est tenu de lire attentivement toutes les fiches contact, fiches techniques, notices d'utilisation et d'entretien ainsi que les recommandations écrites du Vendeur et de s'informer sur les éventuels risques et dangers liés à une mauvaise utilisation des Produits. Il s'engage à utiliser chaque Produit conformément à sa notice d'utilisation, fiche technique et à ses recommandations, à sa destination et aux réglementations en vigueur dans le pays ou dans l'état d'utilisation, avec prudence et diligence. Le Client devra le cas échéant sensibiliser ses salariés, préposés et utilisateurs finaux au respect des consignes et notices d'utilisation fixées tant par la réglementation que par le Vendeur. Le Client s'interdit toute modification, aménagement ou transformation des Produits et s'engage à l'interdire à ses salariés, préposés et aux utilisateurs finaux. En cas de doute il appartient au Client de se renseigner auprès du Vendeur.

10.2 Usage : Il appartient au Client de choisir chaque Produit en fonction de ses propres besoins qu'il a lui-même préalablement déterminés en lien avec le Vendeur, et de vérifier qu'il soit adéquat à ses besoins et à sa destination finale. Le Client doit clairement et précisément informer le Vendeur de toute contrainte spécifique concernant l'utilisation finale des Produits qu'il envisage d'acheter. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée du fait du choix du Client sur la compatibilité du Produit à ses besoins et à son utilisation finale.

10.3 Entretien et Maintenance : Le Client devra maintenir les Produits en bon état. Il est tenu de procéder régulièrement sous sa responsabilité à toutes les opérations courantes d'entretien, de nettoyage, et de vérification conformément aux préconisations d'usage ou à celles figurant sur les documents du Vendeur. Il s'engage à informer immédiatement le Vendeur de toutes anomalies constatées sur les Produits.

10.4 Dégradations : Tous frais de réparation consécutifs à un endommagement des Produits (quel qu'en soit la cause) ou au défaut d'entretien lui incombant ou incombant à ses utilisateurs finaux reste à la charge du Client.

10.5 Conseils : Tous conseils, informations ou descriptions des Produits ou instructions concernant l'utilisation des Produits émis par le Vendeur sont données au Client de bonne foi, sur la base de l'expérience du Vendeur, à titre purement informatif et n'engagent pas le Vendeur.

ARTICLE 11 – Responsabilité du Vendeur - Garantie

11.1 Les Produits sont garantis conformes à leurs spécifications techniques. Les Produits ont des performances compatibles avec des usages professionnels. Les Produits bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation.

11.2 Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais suivants :

- dans les deux jours de la livraison pour les dommages apparents de l'emballage et/ou des Produits, ou toute quantité manquante, ou toute non-conformité visible ou flagrante ;
- dans les deux jours de la découverte du vice pour les vices cachés.

En cas de problème dûment notifié au Vendeur dans ce délai de deux jours, le Client devra lui retourner les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été réceptionnés accompagnés de l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...). En tout état de cause, plus aucune réclamation ne sera possible pour le Client au-delà d'un délai de 12 mois date de facture des Produits. Aucune réclamation de tiers n'est recevable par le Vendeur.

11.3 Le Vendeur remboursera, remplacera ou réparera les Produits sous garantie jugés non conformes ou défectueux par lui.

11.4 Exclusions de responsabilité du Vendeur : La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée :

- en cas de non-respect de la législation du pays ou de l'état dans lequel les Produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas d'utilisation non conseillée des Produits par le Vendeur, non conforme aux prescriptions, aux fiches techniques, aux notices d'utilisation ou aux règles de l'art,
- en cas de d'utilisation non appropriée ou d'un défaut de montage par le Client ou par les utilisateurs finaux,
- en cas de négligence ou défaut d'entretien des Produits de la part du Client ou des utilisateurs finaux, comme en cas d'usure normale des Produits, d'accident ou de force majeure.

EN AUCUN CAS LE VENDEUR NE SERA TENU POUR RESPONSABLE DES PERTES D'EXPLOITATION, DE PRODUCTION, DE PRODUCTIVITÉ ET/OU DE TOUTE AUTRE PERTE OU DOMMAGES IMMATÉRIELS, ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT SUBIS PAR LE CLIENT OU PAR TOUTE AUTRE PERSONNE MORALE OU PHYSIQUE, DU FAIT DES PRODUITS OU DE LA NON-CONFORMITÉ DES PRODUITS DU VENDEUR. PAR CONSÉQUENT, LE CLIENT ET SES UTILISATEURS FINAUX RENONCENT A TOUT RECOURS A L'ENCONTRE DU VENDEUR ET DE SES ASSUREURS A CE TITRE ET S'ENGAGE A OBTENIR PAREILLE RENONCIATION DE SES PROPRES CLIENTS, UTILISATEURS FINAUX ET ASSUREURS DIRECTS OU INDIRECTS.



11.5 Limitations de responsabilité du Vendeur : LA GARANTIE DU VENDEUR EST LIMITÉE AU REMPLACEMENT OU AU REMBOURSEMENT DES PRODUITS NON CONFORMES OU AFFECTÉS D'UN VICE. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR AU TITRE D'UN DEVIS OU D'UNE COMMANDE NE POURRA EN AUCUN CAS DÉPASSER LE MONTANT DU PRIX FIGURANT SUR LA FACTURE. Le remboursement ou le remplacement des Produits jugés non conformes ou défectueux (au seul choix du Vendeur) sera effectué dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. En cas de remboursement, il s'effectuera sous forme d'avoir adressé par le Vendeur au Client.

ARTICLE 12 - Confidentialité

12.1 Toutes informations fournies par le Vendeur au Client et concernant ses Produits, concepts, procédés, spécifications, documents, et tous échantillons du Vendeur y inclus son savoir-faire, sa propriété intellectuelle, et tous éléments d'informations, documents et données (les "Informations") devront être traitées en tant qu'informations strictement confidentielles par le Client et ne devront être communiquées à aucun tiers par lui sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. Ceci ne s'applique cependant pas aux informations clairement destinées au public telles que celles figurant en libre accès sur le Site Web du Vendeur.

12.2 Le présent engagement de confidentialité du Client restera en vigueur pendant toute la durée de l'exécution de la commande concernée et pendant au moins les 5 années suivant la date de divulgation des informations au Client. Lesdites Informations seront exclusivement utilisées par le Client aux fins de l'exécution de la commande concernée.

ARTICLE 13 – Propriété intellectuelle

13.1 Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle (et notamment brevets, marques, plans, notices, fiches techniques, photographies, études, dessins et modèles, prototypes ...) concernant ses Produits, ses activités ou son entreprise, que ceux-ci aient été réalisés ou pas à la demande du Client.

13.2 Les Produits sont développés par le Vendeur, et certains sont brevetés ou protégés. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou reverse-engineering des Produits, ainsi que toute exploitation des plans, dessins, échantillons, photographies, présentations, études, prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 14 – Données personnelles

14.1 Données du Client : Le Client est informé que la collecte de certaines de ses données à caractère personnel est nécessaire à la bonne exécution des relations contractuelles avec le Vendeur. Ces données sont collectées par le Vendeur uniquement dans le cadre de ces relations, pour les besoins de la bonne exécution des commandes. Elles sont réservées à l'usage exclusif du Vendeur, et le cas échéant de ses sous-traitants ou prestataires. En cas de procédure contentieuse, elles pourront être portées à la connaissance de l'institution judiciaire et des parties en cause. Le responsable de traitement au sein du Vendeur est joignable à l'adresse email info@althoffer.com ou par courrier à l'adresse du siège social du Vendeur. A moins que le Client ne donne son accord exprès, ses données à caractère personnel ne seront pas utilisées par le Vendeur à d'autres fins que celles visées dans la présente clause. Sauf accord contraire, le Vendeur conservera les données personnelles recueillies pendant un délai maximum de 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel recueillies par le Vendeur. Ce droit, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement, peut être exercé en adressant une demande par courrier ou e-mail au responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées dans les présentes. Le délai de réponse est d'un mois maximum. Le refus doit être motivé et en cas de refus, le Client peut saisir la CNIL (3 place de Fontenoy, 75334 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

14.2 Données fournies par le Client : Dans l'hypothèse où le Vendeur devait traiter des données personnelles de tiers fournies par le Client, ce dernier garantit au Vendeur qu'il veille lui-même au respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la collecte et au traitement de données personnelles.

14.3 Données du Vendeur : Dans l'hypothèse où le Client aurait directement ou indirectement accès aux données personnelles du Vendeur, ou collecterait des données personnelles de celui-ci, le Client s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du "RGPD" (Règlement Européen n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données personnelles).

ARTICLE 15 – Imprévision

En cas de changement important de circonstances économiques imprévisibles lors de la conclusion du contrat (notamment hausse des prix des matières premières, des énergies), la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse pour elle pourra demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurerait au-delà de deux mois, les présentes seraient purement et simplement résolues.

ARTICLE 16 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Sont notamment expressément considérés comme étant des cas de force majeure par les parties les événements suivants, y compris s'ils ne répondent pas à toutes les conditions de l'article 1218 du code civil : les incendies, ouragans, tempêtes, inondations, indisponibilités des transports, indisponibilités des moyens informatiques internes ou externes, les grèves internes, les grèves externes, les ruptures de machines du Vendeur, rupture de fourniture de matières premières, pièces, composants, énergies ou fluides subies par le Vendeur, les épidémies ou pandémies nationales ou mondiales empêchant les parties d'exécuter leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 17 – Résolution du contrat

En cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations découlant des présentes CGV incombant à l'autre partie, la partie victime de la défaillance pourra notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

ARTICLE 18 – Droit applicable - litiges

18.1 Droit applicable : De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les ventes qui en découlent sont exclusivement régies par le droit français.

18.2 Litiges : Tous les litiges auxquels les présentes CGV pourraient donner lieu concernant notamment leur validité, interprétation, exécution, résiliation et leurs conséquences, seront exclusivement soumis à la compétence des tribunaux de COLMAR, France. Le Vendeur se réserve toutefois le droit de saisir toute autre juridiction du ressort du lieu du siège social du Client. Cependant, les parties s'accordent de rechercher ensemble des solutions à l'amiable avant tout recours en contentieux.

18.3 Langue : Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte en français ferait foi en cas de contradiction, problème de traduction ou litige.

ARTICLE 19 – Dispositions finales

19.1 Non-renoncation : Aucune renoncation d'une partie à se prévaloir d'une quelconque violation de ces CGV par l'autre partie ne devra être considérée comme une renoncation à se prévaloir d'une autre violation de la même ou d'une autre stipulation.

19.2 Cession : Le Client ne peut céder aucun de ses droits ou obligations découlant des CGV sans l'accord écrit préalable du Vendeur.

19.3 Divisibilité : Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les parties devront, si possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes CGV.

19.4 Information : Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de commande ou à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations nécessaires à la passation de sa commande.

ARTICLE 20 – Coordonnées du Vendeur

J. ALTHOFFER & CIE SAS
4 route de Rimbach
BP 90087 RIMBACH ZELL
68502 GUEBWILLER cedex France
Tel: +33 (0)3 89 62 23 23

SAS au capital de 162 740 €, immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 915 620 355
N° de TVA intra-communautaire : FR 42 915 620 355
Email : info@althoffer.com ou althoffer@althoffer.com
Site Web : www.althoffer.com